# Liste des critères de Boussole21

## 1. Mobilité

### Comment le projet participe aux changements de mode de transports pour une mobilité durable des personnes et des marchandises ?

Evaluer positivement les mesures qui conduisent à un changement de mode de déplacement en faveur de la mobilité active (à pied ou à vélo) et des transports publics, qui contribuent à la maîtrise du trafic et qui réduisent les transports marchandises. Sont également positifs les projets à fort potentiel d'emplois ou de visiteur·eus·s/utilisateur·trice·s/client·e·s qui favorisent la densification des centres des localités ou qui se positionnent à proximité de leur "clientèle" (au centre du bassin de transport). En choisissant des sites avec une bonne centralité pour implanter des services ou des emplois, il est possible de réduire les distances parcourues et donc les impacts des transports.

**Changement de mode de transport vers une mobilité durable**

Les projets peuvent contribuer à réduire les besoins en mobilité, par exemple en se localisant dans des lieux denses à proximité de leur "clientèle". Cela permet de favoriser l'utilisation de la mobilité active grâce aux courtes distances à parcourir et, pour la "clientèle" devant parcourir des distances plus importantes, de favoriser l'utilisation des transports publics dont l'offre est plus étoffée dans ces lieux.

En outre, la localisation et la mise à disposition d'infrastructures à elles seules ne suffisent pas à provoquer un changement vers une mobilité durable. Il doit être accompagné de mesures incitatives, voire contraignantes, telles la mise en place de plans de mobilité d'entreprises ou de contraintes de stationnement (limitation du nombre de places de parc, tarification, critères d'attribution, etc.).

**Attractivité des transports publics**

L'attractivité des transports publics influence leur utilisation. L'augmentation de cette attractivité peut passer par une augmentation des cadences, une optimisation des zones de dessertes et de la tarification, une amélioration de l'information et des infrastructures, une facilitation du transfert modal dans les interfaces (gares, parc-relais, etc.) et une facilitation de l'utilisation combinée des transports publics avec d'autres modes de transports.

**Attractivité de la mobilité active**

La mobilité active (ou mobilité douce) définit l'ensemble des modes de déplacements où la force musculaire humaine est nécessaire (marche à pied et vélo avec ou sans assistance électrique).

Les mesures pour renforcer son attractivité sont l'amélioration de la qualité de l'espace publique pour rendre les trajets agréables, directs et plus sûrs (par ex. réduction des vitesses, aménagements en sites propres). Il s'agit de garantir la continuité de ces aménagements en définissant des itinéraires et un réseau fonctionnel.

Ceci est complété par d'autres mesures, comme la mise à disposition de bicyclettes, l'aménagement de pistes cyclables, de parcs à vélo, de trottoirs élargis, etc.

**Intensité des transports occasionnés par l'économie**

La croissance économique et le développement de l'emploi qui accompagnent la croissance de la population engendrent nécessairement un besoin accru en déplacements. Il s'agit d'accompagner cette croissance en maîtrisant l'évolution du trafic individuel motorisé et du trafic marchandise. L'utilisation du rail au lieu du transport routier, l'amélioration de la logistique en vue de minimiser le nombre de déplacements, les plans de mobilité pour les employé·e·s, le principe de la bonne activité au bon endroit, sont quelques mesures de base convergeant vers cet objectif.

**Impacts du trafic (routier, ferroviaire, aérien, fluvial)**

Le trafic, quel que soit son origine, a un impact sur le plan local (occupation de l'espace, pollution de l'air, émission sonore, pollution de l'eau, accidents, etc.). Sur le plan global, il s'agit de réduire au maximum les besoins en mobilité (nombre de déplacements ou distances parcourues), tant pour les personnes que pour les marchandises, en offrant des alternatives durables et locales.

## 2. Utilisation du sol

### Comment le projet favorise une maîtrise de la consommation de sol ?

Évaluer positivement les projets qui contribuent à une utilisation plus efficace du sol, et négativement ceux qui altèrent leur disponibilité et leur qualité. Cette qualité est altérée de manière presque irréversible par la construction. Tenir compte de la qualité initiale du sol conduit en priorité à préserver les zones vierges qui présentent un intérêt pour la biodiversité et à rétablir des zones polluées.

**Surfaces bâties**

Les surfaces bâties comprennent toutes les aires et les installations servant à l'habitat, aux transports, à la production (sans les surfaces agricoles et sylvicoles), aux commerces et aux services, ainsi qu'à la détente. Elles comprennent également les installations d'approvisionnement et d'élimination (énergie, eaux usées, ordures ménagères, etc.), les sites d'extraction de matériaux, les décharges, les chantiers et les ruines, ainsi que les bâtiments situés sur de telles surfaces. Le freinage de l'étalement des villes, la densification du bâti, la restitution de surfaces à leur état naturel et l'optimisation de l'utilisation de bâtiments et des infrastructures existantes ralentissent le taux de croissance des surfaces construites et diminuent la pression sur les bonnes terres agricoles.

**Densification et revalorisation des centres des localités**

Les centres des localités sont favorables à la durabilité en raison de leur proximité avec les services (transports publics, commerces, etc.) qui limite la pollution produite par les déplacements, limite l'utilisation du sol et favorise la cohésion sociale. Il s’agit de viser une densification de qualité, où la densité est peu perceptible. Par exemple en aménageant des espaces ouverts et publics de qualité, ce qui les met en valeur et développe leur potentiel de créer un bien-être et de favoriser la biodiversité locale. L'augmentation des droits à bâtir selon le principe de la bonne activité au bon endroit, la valorisation des friches et des quartiers délaissés ainsi que l’implantation de services et de commerces sont d’autres mesures de densification et de valorisation qui contribuent à limiter l'étalement urbain.

**Centralité et accessibilité des emplois et des services**

Le choix d'un site pour l'implantation d'une entreprise ou d'un service est déterminant par rapport au nombre de déplacements générés par les employé·e·s, les fournisseurs et les client·e·s. Il doit donc répondre au principe de la bonne activité au bon endroit. La notion de centralité et d'accessibilité d’un site doit être élargie pour ne pas prendre uniquement en compte les distances parcourues en voiture, mais intégrer également l'accessibilité en transports publics et les modes actifs. Pour les services de proximité, la centralité par rapport à la population concernée venant à pied ou à vélo est aussi à considérer. L’un des indicateurs possibles peut être la proportion des utilisateur·trice·s d’un site pour qui ce site est accessible à pied, en transport public ou bien encore en voiture à moins de 10 min, à plus de 10 min, etc.

## 3. Qualité de l'air extérieur et intérieur

### Comment le projet réduit la pollution atmosphérique, le bruit et les ondes électromagnétiques ?

Évaluer positivement les projets qui contribuent à la diminution des émissions de gaz ou de formation de particules nocives pour la santé et l'environnement principalement produits par le trafic et certaines activités industrielles. Eviter les émissions dans les zones où les concentrations de ces pollutions sont déjà élevées (grandes villes, axes de trafic urbain ou de trafic de transit). Sont également positifs les projets qui contribuent à la réduction de la pollution de l'air sonore, électromagnétique, et lumineuse ou garantissent une qualité de l'air intérieur dans les lieux de vie et de travail.

**Qualité de l'air**

Les émissions de polluants atmosphériques (NOx, SO2, NH3, PM10, PM2.5, ...) proviennent essentiellement du trafic routier (combustion et abrasion), des chauffages à combustion et des activités liées à l'agriculture, à la sylviculture, à l'industrie et à l'artisanat ainsi que par les chantiers de construction. Les oxydes d'azote (NOx) provoquent des affections des voies respiratoires et cardiaques, de multiples atteintes aux plantes et aux écosystèmes sensibles (surfertilisation notamment). Avec le SO2, ils jouent un rôle dans la formation des pluies acides (conséquences pour certains bâtiments et les écosystèmes). Les NOx contribuent aussi à la formation du smog estival. Les poussières fines (PM2.5, PM10) constituent quant à elles un risque important pour la santé. Les odeurs (boues d'épurations, industries utilisant des produits particuliers, biogaz, etc.) sont également des nuisances qui détériorent la qualité de l'air.

**Pollution sonore**

La pollution sonore provient principalement du trafic routier, ferroviaire et aérien mais pas uniquement. Les autres sources de bruit sont les installations industrielles et artisanales, les machines et appareils, les chantiers, les stands de tir, sans oublier les activités de la vie quotidienne (voisinage, musique, tondeuses à gazon, etc.). Beaucoup de personnes sont encore soumises à des agressions sonores dans le cadre de leur travail, ou encore en appartement lorsque les constructions n'ont pas été dimensionnées par rapport aux bruits internes dans les bâtiments.

**Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse**

Les rayonnements non ionisants comprennent aussi bien les champs électromagnétiques (CEM) que les rayonnements optiques. Les CEM sont omniprésents dans notre environnement (electrosmog) - technologie sans fil, lignes d'infrastructure électrique. Les mesures de précaution s'orientent principalement vers des sources d'émission qui soumettent les individus et l'environnement à une exposition involontaire.

**Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail**

L'air intérieur peut être chargé de toute sorte de polluants que les occupant·e·s respirent. Certaines substances, comme les fibres d'amiante et les polychlorobiphényles (PCB), très nocives, nécessitent une identification précise et une élimination spéciale. D'autres, comme les moisissures ou les déchets produits par les acariens sont allergènes. Il y a également des polluants, comme les composés volatils organiques (COV) qui sont évités par précaution. Les PCB (utilisés entre 1955 et 1975) et l'amiante (1904-1990) se trouvent dans des éléments de construction de l'époque. Les moisissures viennent de la mauvaise isolation et ventilation des bâtiments. Les poussières et certains COV proviennent des moquettes, surtout synthétiques. Les COV proviennent des meubles, des vernis et peintures avec solvant, des matières plastiques, des encres et des feutres.

## 4. Cadre de vie et espace public

### Comment le projet contribue à la qualité des espaces publics, à l'accessibilité des biens, services et emplois et au développement socioculturel ?

Evaluer positivement les projets qui améliorent le cadre de vie et le paysage, la qualité de l'espace public, l'identité des sites ou l'appropriation de l'espace par les habitant·e·s et la communauté, ainsi que la mixité des fonctions, par exemple à l'échelle d'un quartier.
Le cadre de vie est composé d'un ensemble de facteurs qui touchent à la vie de tous les jours : accès aux biens de consommation, aux emplois et aux services de base, qualité des espaces publics – et notamment l'équilibre entre espace piéton et voies de circulation, la présence d'espaces verts –, exposition au bruit ou desserte en transports publics. La qualité des logements et le degré de mixité sociale et fonctionnelle fait également partie du cadre de vie.

**Qualité des espaces publics**

La qualité de l'espace public passe par l'entretien, la revalorisation ou la création de nouveaux espaces verts dans les zones urbanisées, la création de centres de quartier et d'espaces conviviaux, l'installation de jeux pour les enfants, de bancs publics, etc. Elle peut aussi être améliorée par la création de zones à modération de trafic, par la création de pistes cyclables et de chemins piéton·ne·s, par l'assainissement du bruit, etc. L'appropriation de l'espace par la communauté a trait au comportement des habitant·e·s en réaction à leur cadre de vie. Le degré d'appropriation est influencé par l'existence de processus participatifs pour définir les espaces communs, l'utilisation de locaux communs, la salubrité des rues, la présence de parcs de détente, la qualité des relations de voisinage, etc. Une bonne appropriation par les habitant·e·s réduit généralement les conflits et les actes de vandalisme.

**Accessibilité aux biens, services et emplois**

La qualité du cadre de vie est en partie influencée par l'accessibilité aux biens, services et emplois. Cette accessibilité peut être renforcée par des mesures adéquates prises à différentes échelles. Il en va ainsi des mesures favorables à l'attractivité et la vitalité des centres cantonaux, régionaux et locaux, essentielles pour maintenir une couverture équitable en services de proximité sur l'ensemble du territoire.

**Identité des sites**

Alors que le cadre de vie implique la présence d'habitants, un site a son identité propre même inhabité. Ainsi, ce qui fait l'identité d'un site est, d'une part, ses caractéristiques intrinsèques, comme une valeur paysagère particulière, la réalisation d'une fonction de place publique ou la mise en valeur de monuments appartenant au patrimoine. D'autre part, son rapport avec les sites voisins, dans un compromis entre conservation de l'esprit du site et perméabilité avec les lieux adjacents, contribue à l'affirmation d'une identité forte.

**Diversité des paysages culturels**

Les paysages culturels ont été façonnés par les humains, notamment au travers de pratiques agricoles, viticoles, sylvicoles, pastorales ou même industrielles. Ce sont notamment des paysages de terrasses, bocages, pâturages boisés, tourbières, paysages liés à l'économie de l'eau (moulins, retenues, drainages, canaux, etc.), des paysages liés à des infrastructures (chemins historiques, chemins de fer, routes pittoresques, etc.), des paysages liés à des formes d'habitat (habitat dispersé, architectures et ensembles bâtis traditionnels, etc.) ou à des ensembles anciens (domaines et jardins historiques, ensembles archéologiques, etc.)

**Protection du patrimoine**

Par opposition au patrimoine naturel, le patrimoine culturel comprend les monument (œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments de caractère archéologique, etc.), les sites (œuvres humaines ou œuvres conjuguées de la nature et des humains) qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique, anthropologique ou scientifique. On peut ajouter à cela le patrimoine culturel immatériel qui comprend les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - qu'une communauté reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel. Le patrimoine culturel immatériel se manifeste notamment dans les traditions et expressions orales (y compris la langue) ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

**Développement socioculturel local et régional**

Le développement socioculturel, multiforme par essence, est une dynamique créatrice qui permet aux individus de tenter de concilier leurs aspirations personnelles profondes avec leur besoin d'intégration au sein d'une communauté. Un soutien de principe et des espaces adaptés sont nécessaires pour que les activités qui concrétisent le développement socioculturel puissent voir le jour.

# 5. Énergie

## Comment le projet participe à la réduction de la consommation d'énergie et/ou la production d'énergies renouvelables ?

Évaluer positivement la réduction de la consommation d'énergie dans les projets de rénovation ou de nouveaux bâtiments, l'augmentation de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la consommation actuelle, des bâtiments, de la mobilité, des services, de l'industrie et des ménages privés. La minimisation de la consommation d'énergie, la préférence de matériaux et de produits avec faible contenance d'énergie grise, le développement des énergies renouvelables et l'exploitation des sources d'énergie de proximité sont également positifs.

**Consommation d'énergie des bâtiments**

La consommation d'énergie des bâtiments est dépendante de la qualité de l'enveloppe et des besoins d'énergie du bâtiment (chaleur et électricité). Une rénovation des éléments de l'enveloppe et une bonne gestion énergétique, avec un monitoring, peuvent réduire de manière significative la consommation d'énergie. Des labels de type Minergie ainsi que les prescriptions énergétiques des cantons (MOPEC) permettent d'établir des objectifs de consommation d'énergie des bâtiments (neuf ou rénové).

**Consommation d'énergie de l'industrie, des services et des ménages**

La consommation d'énergie de l'industrie, des services et des ménages est importante et présente des potentiels d'économies tout aussi importants. La modernisation des moyens, des techniques et des procédés d'extraction, de production, de distribution et d'exploitation permet de rationaliser l'utilisation d'énergie tout en améliorant la productivité, voire la qualité des produits et des services offerts. Des potentiels d'économie se trouvent notamment dans la modernisation des infrastructures, ou dans le changement de comportements et des manières de faire.

**Energie grise**

L'énergie grise est une énergie « cachée » qui a été nécessaire à la création d'un matériau, d'un appareil, ou de tout autre produit de consommation, y compris dans le domaine de la construction. Par exemple, tout produit qui a reçu un procédé thermique à haute température (acier, aluminium, verre et plastique notamment) contient de grandes quantités d'énergie grise, de même que les produits venant de loin (transport). La quantité de matière utilisée est un facteur aussi important que sa nature. À noter également qu'un produit qui a vécu deux fois plus longtemps utilise deux fois moins d'énergie grise pour fournir la même prestation.

**Energies renouvelables**

Pour atteindre une durabilité énergétique, il est nécessaire de réaliser d'importantes économies d'énergie, mais également d'utiliser des énergies renouvelables indigènes. Des investissements massifs sont nécessaires notamment dans l'énergie solaire, éolienne et hydraulique, dans les centrales sur l'eau du lac ou les nappes, ainsi que la géothermie. A terme, avec un choix judicieux des agents énergétiques, les ressources renouvelables indigènes permettraient d'assurer près de 80% de la consommation du pays en électricité et la totalité des besoins en chaleur.

**Rejets de chaleur**

La production d'énergie électrique et les processus industriels permettent la récupération des rejets de chaleur pour chauffer des bâtiments. Cette ressource d'énergie doit être valorisée dès lors que les installations concernées sont implantées de manière durable. La récupération de chaleur réalisée sur les centrales d'incinération des déchets en est un exemple.

## 6. Changements climatiques et risques

### Comment le projet favorise la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou l'adaptation aux changements climatiques ?

Evaluer positivement les projets qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à capter et séquestrer du carbone, à adapter les systèmes naturels et humains aux changements climatiques et à réduire les risques de catastrophes et améliorer la résilience face aux dangers naturels.

**Emissions de gaz à effet de serre**

L'augmentation de la concentration des GES (CO2, CH4, NO2, etc.) est le principal facteur du réchauffement climatique. Avec un réchauffement global dépassant 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels, il y aura des dommages humains, économiques et écologiques massifs. Aujourd'hui, le réchauffement global est déjà d'environ 1,1°C (en Suisse : +2.5°C). Dans le cadre de l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire les émissions de GES générées sur son territoire de moitié d'ici 2030 et à atteindre zéro émission nette d'ici 2050. A noter que 2/3 des émissions sont générées en dehors du territoire suisse par l'importation de biens et de services. Il s'agit de noter positivement les projets qui réduisent fortement l'utilisation de carburants (réduction des déplacements, report modal, mobilité électrique) et de combustibles d'origine fossile (augmentation de la production d'énergies renouvelables, efficience énergétique, sobriété énergétique) ainsi que les émissions liées aux procédés industriels (p. ex. réduction de la consommation de ciment) ou des pratiques agricoles (diminution de production et de consommation de produits d'origine animale, en particulier de la viande rouge, diminution de l'épandage de lisier et d'engrais azotés, etc.). Sont également à noter positivement les projets captant du carbone à la source (par exemple cheminée d'usine) pour le valoriser ensuite (p.ex. pour produire du béton) et les projets réduisant la consommation (p.ex. économie circulaire selon le principe des 4R – réparer, réutiliser, recycler, réduire –, sobriété énergétique ou numérique).

**Technologies d'émissions négatives (TEN)**

Certaines émissions de GES sont difficilement réductibles (p.ex. celles liées aux procédés industriels, à la gestion des déchets ou à l'agriculture) et devront être contrebalancées par des émissions négatives (retrait durable de CO2 de l'atmosphère terrestre) équivalentes pour obtenir zéro émission nette d'ici 2050. Sur le plus long terme, après 2050, afin de stabiliser à nouveau le climat, les technologies d'émissions négatives (TEN) devraient contribuer à retirer davantage de $CO_2$ que ce qui est émis. Toutefois, les potentiels de séquestration sont limités, fragiles, coûteux en énergie et en ressources financière et pas encore suffisamment éprouvés ni régulés. Il s'agit de noter positivement les projets qui favorisent l'extraction de CO2 étant déjà parvenu dans l'atmosphère et de le stocker durablement (plus de 30 ans) dans les forêts, les sols et les sous-sols géologiques (p.ex. par la recherche, les projets pilotes, les conditions cadres, la gouvernance).

**Adaptation des systèmes naturels et humains aux changements climatiques**

Les changements climatiques exercent une pression croissante sur les systèmes naturels et humains, qui sont interdépendants. Les milieux et ressources naturels jouent un rôle crucial dans la résilience du territoire face aux impacts, conséquents et multiples, des changements climatiques, ainsi que pour assurer la captation du carbone via des puits naturels (forêts, sols, marais, etc.). L'exposition de la population aux changements climatiques augmente de façon inégale selon la situation socio-économique, la santé et l'âge. Il s'agit de noter positivement les projets qui renforcent et protègent les milieux naturels (préservation des biotopes et de la biodiversité, développement d'une infrastructure écologique, gestion durable des forêts, arborisation dans les milieux bâtis, gestion intégrée des eaux, désimperméabilisation des sols, etc.) et la résilience humaine (p.ex. adaptations infrastructurelles et architecturales, lutte contre les îlots de chaleur, mesures en faveur de la santé publique, adaptation des modèles économiques, prise en compte des différences socio-économiques dans les capacités d'adaptation, etc.).

**Risques de catastrophes naturelles**

Le risque de catastrophes naturelles résulte de l'interaction entre un aléa (crues, séismes, feux de forêts, etc.), et les caractéristiques qui rendent les personnes, les biens et l'environnement vulnérables et exposés à cet aléa. Ces risques varient donc entre les régions et dans le temps. Les changements climatiques induisent notamment un accroissement de la fréquence, de l'intensité et de l'ampleur de certains aléas météorologiques, comme les vagues de chaleurs, les précipitations violentes ou encore les tempêtes. Ceci exacerbe d'autres dangers tels que les laves torrentielles ou la propagation d'organismes nuisibles. Il s'agit de noter positivement les projets qui renforcent la prévention des risques (systèmes de prévision et d'alerte, techniques de construction, aménagement du territoire, plans d'urgence, soins aux cours d'eau et forêts, etc.), et la capacité de réponse et de rétablissement face aux catastrophes naturelles (analyse des capacités d'intervention, gouvernance et coordination). Il faut noter négativement les projets qui créent de nouveaux risques ou en accentuent, soit en

augmentant l’exposition (par exemple en créant des déplacements d’activités vers les zones à risques), soit en modifiant la fréquence ou l’intensité de l’aléa (des prélèvements d’eau destinés un secteur d’activité à l’amont peut augmenter la fréquence des sécheresses à l’aval).

**Risques d'accidents majeurs**

Les conséquences d'un accident majeur (libération massive de substances dangereuses chimiques ou biologiques) peuvent être très graves en entraînant la mort de personnes (p. ex. par intoxication ou brûlures) ou une pollution sévère des eaux superficielles et souterraines. Les installations concernées peuvent être des entreprises ou des installations de transport de marchandises dangereuses (rail, route ou gazoduc). Cette thématique doit donc être prise le plus en amont possible pour trouver des solutions et ne pas se retrouver dans des situations bloquantes (par exemple l’obligation de redimensionner ou de relocaliser le projet à cause du risque).

# 7. Diversité biologique et espace naturel

## Comment le projet participe à préserver la diversité des espèces et des milieux naturels et à augmenter leur résilience ?

Évaluer positivement les actions et démarches qui préservent ou améliorent la diversité des milieux et des espèces, ou contribuent à augmenter la résilience des écosystèmes et l'équilibre naturel des espèces entre elles.

**Milieux de haute valeur écologique**

Plusieurs espèces animales et végétales sont tributaires de milieux spécifiques devenus rares, comme les marais, les prairies et pâturages secs ou encore les forêts alluviales et les milieux créneaux (sources et ruisseaux). La protection de ces milieux et la mise en place de mesures adaptées aux besoins des espèces contribuent à préserver cette biodiversité très fortement menacée. Des mesures de restauration ou d'élimination d'atteintes permettent d'en améliorer la qualité et augmenter la résilience face aux changements climatiques (suppression de drainage, comblage de fossé d'exploitation de la tourbe, remise en eaux, etc.).

**Milieux proches de l'état naturel**

Les milieux proches de l'état naturel contribuent à augmenter la part de milieux de haute valeur écologique. Ils permettent aussi de renforcer les effectifs d'espèces souvent menacées. Exploités à des fins agricoles ou forestières, ces milieux permettent la mise en œuvre de mesures particulières de gestion pour en améliorer la qualité biologique ou favoriser certaines espèces.

**Biodiversité des espaces exploités**

La biodiversité ne peut se suffire de surfaces de haute qualité, occupant une part infime du territoire. Les modes de production traditionnels participent à la diversité des espaces. Des pratiques durables (agriculture régénératrice, travail du sol limité, usage de machines peu impactantes pour le sol, intrants limités, etc.) jouent un rôle clé dans la conservation des ressources naturelles, le maintien des services écosystémiques (préservation des chaînes alimentaires naturelles par exemple) et l'équilibre nature – être humain.

**Biodiversité de l'espace bâti**

Les surfaces dévolues à la construction et l'espace bâti offrent un potentiel important pour la biodiversité grâce à la diversité des substrats et habitats. Pour valoriser ce potentiel, le recours à des substrats perméables, des mesures constructives spécifiques et des surfaces vertes au bénéfice de mesures extensives de gestion doivent systématiquement être prévues (pose de pavés gazons pour le parcage, banquettes et rond points végétalisés, infiltration naturelle des eaux, toitures ou façades végétalisées, hôtels à insectes, nids à hirondelles, etc.).

**Diversité des paysages naturels**

Les paysages sont tributaires de facteurs multiples (topographie, géomorphologie, usage, modalité d'exploitation, etc.). L'humain les façonne et peut participer à renforcer ou recréer la naturalité de certains paysages en intervenant sur la dynamique des cours d'eau et en lui redonnant de l'espace, en augmentant la diversité des structures naturelles dans les paysages cultivés ou en adaptant les pratiques d'exploitation ou de gestion en forêt ou dans les zones naturelles (abandon de l'exploitation en forêt, ouverture de clairière, décapage de roselières asséchées, etc.).

**Espèces exotiques envahissantes**

De nombreuses espèces exotiques se propagent depuis plusieurs années et certaines menacent la survie d'espèces indigènes. La lutte contre ces organismes (lorsqu'elle est encore possible) est un volet important du maintien de la biodiversité endémique.

**Mise en réseau des milieux naturels**

La fragmentation des habitats, due notamment à la densification des infrastructures humaines, impacte la survie de nombreuses espèces. Une mesure importante pour préserver les espèces est de veiller à maintenir et/ou améliorer la connexion des milieux naturels. La promotion des haies indigènes, les lisières forestières et de cours d'eau revitalisés, les cordons boisés, les corridors exempts de pollution lumineuse et les passages à faune sont de bons exemples de mesures permettant d'augmenter la connectivité des milieux naturels et de contribuer à une infrastructure écologique solide.

## 8. Qualité du sol et de l'eau

### Comment le projet réduit l’apport de substances polluantes dans les eaux et les sols ou la dégradation physique des milieux naturels ?

Les causes de diminution de la fertilité d'un sol sont notamment l'imperméabilisation, le compactage ou l'érosion, ainsi que l'apport de substances polluantes ou de substances nutritives en excès. Elle est altérée de manière presque irréversible par la construction. En ce qui concerne l'eau, les enjeux se situent principalement au niveau des apports en polluants, mais aussi au niveau des modifications de l'écoulement et des cycles naturels.

**Apport de substances polluantes dans l'eau**

Les principales substances polluantes des eaux peuvent provenir de l'agriculture, de l'industrie, d'anciennes décharges, d'activités de construction, des ménages ou encore des voies de communication. La protection des eaux (cours d'eau, lacs, eaux souterraines) doit être renforcée par des mesures de réduction du transfert de polluants vers les eaux. La modernisation des stations d'épuration permet de traiter les micropolluants dans les eaux usées. L'optimisation des réseaux d'assainissement urbains et le traitement des eaux de route polluées permettent de réduire de manière importante les apports de substances polluantes et de microplastiques dans les eaux de surface. Les mesures de réduction du transfert d'engrais de ferme et de produits phytosanitaires agricoles dans les eaux doivent être renforcées (mise en conformité des places de lavage des pulvérisateurs et des capacités de stockage des engrais de ferme).

**Apport de substances polluantes dans le sol**

Le sol est affecté par trois grandes catégories de polluants : les pollutions acides, les polluants inorganiques (métaux lourds) et les substances organiques nocives (CO, PCB). De manière générale, il s’agit d’éviter les apports de polluants dans le sol, tant via les contaminations diffuses par retombées atmosphériques que directes, par l’utilisation de produits de pesticides et chimiques ou l’entreposage de matières dangereuses. À titre d’exemple, les contaminations anthropiques les plus récurrentes sont l’épandage d’engrais, les pesticides, les polluants inorganiques telles que le plomb, le cuivre, le zinc et le cadmium, les PFAS (acides fluorés retrouvé principalement dans les mousses d'extinction et tous éléments imperméabilisants tel que revêtement de poêle, vêtement goretex, etc.) ainsi que les composés chlorés tels que les dioxines et les furanes (composés chlorés issus entre autres des usines d'incinération). Enfin, les substances qui ne sont pas retenues et filtrées lors des processus d'infiltration des eaux de pluies et de surface vers la profondeur peuvent atteindre les eaux souterraines qui constituent près de 70% de la consommation d'eau potable en Suisse et les polluer pour de longues périodes.

**Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol**

Les bactéries, virus et autres agents pathogènes rencontrés dans les eaux proviennent de décharges, d’élevages, de matières fermentées, ou encore de déversements d'eaux usées. La grande majorité de ces micro-organismes nocifs pour la santé se diffuse dans les milieux aquatiques par l’intermédiaire de souillures fécales humaines ou animales. Le milieu souterrain constitue une filtration naturelle contre les pollutions microbiologiques. Les processus d'auto-épuration nécessitent de préserver les conditions de filtration naturelle qui se produisent lors du cheminement lent des eaux souterraines. Les eaux souterraines utilisées pour l'eau potable sont protégées par des mesures de restriction d’utilisation du sol, afin d’assurer la qualité bactériologique de l’eau des réseaux de distribution d'eau potable. Des mesures constructives sont prises dans les secteurs particulièrement menacés afin réduire et éliminer les risques, et préserver les circulations d'eau souterraines proches de l'état naturel.

**Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol**

Les substances nutritives proviennent des engrais (azote, phosphore et potassium) et des rejets d'eaux usées. Elles peuvent aussi provenir des concentrations élevées de biomasse désintégrée (concentration de déchets d'exploitation forestière, élevage, pâture de prairies maigres, etc.). Dans l'eau, un apport excessif de substances nutritives augmente la production d’algues et de plantes aquatiques, ce qui conduit à une asphyxie des eaux. Les excès d'épandages d'azote, sont retrouvés sous la forme de nitrates, mobiles et persistants, dans les eaux souterraines. Certaines nappes phréatiques sont proches des limites de potabilité en raison d'épandages excessifs.

**Consommation d'eau**

L'eau potable de bonne qualité est une ressource précieuse qui devient rare à l'échelon mondial. Il convient de l'utiliser avec parcimonie sachant que le captage, la préparation et le transport de l'eau potable et l’épuration des eaux usées représentent une forte dépense énergétique et une lourde charge technique. Il s'agit donc de diminuer la consommation d'eau globale, traitée et non-traitée, des ménages, de l'industrie et de l'agriculture. Pour l'eau potable, on doit notamment utiliser en priorité

les eaux souterraines locales (limitation de l'énergie nécessaire au traitement et au pompage), améliorer les installations et les conditions d'exploitation des réseaux afin de diminuer les gaspillages, créer des réseaux régionaux permettant une exploitation judicieuse et équitable des ressources en eau. L'utilisation des ressources en eaux souterraines doit être gérée du point de vue quantitatif, pour les divers usages, avec une priorité à l'eau potable.

**Qualité des eaux usées**

De nombreuses substances polluantes sont acheminées dans les cours d'eau et les lacs par des réseaux urbains défaillants (dimensionnement ou entretien insuffisant, canalisations vieillissantes, déversements fréquents), ou en raison du traitement non performant de stations d'épuration âgées et ne répondant plus aux normes de rejet. L'entretien des réseaux et des STEP est donc un enjeu réel tant pour le maintien des ouvrages que pour l'efficacité de l'épuration. Le traitement des micropolluants dans les STEP est une priorité pour améliorer la qualité des eaux.

**Imperméabilisation du sol**

L'imperméabilisation des sols est une perte nette de sol, notamment provoquée par l'urbanisation. Elle a trois impacts principaux : l'augmentation des risques d'inondation, l'épuisement des nappes phréatiques et la diminution de la quantité d'éléments minéraux dans les sols. L'aménagement du territoire devrait considérer les sols particulièrement fertiles comme ressources précieuses et les protéger puisqu'une fois bétonnés, la fertilité des sols est perdue à jamais.

**Erosion et compaction du sol**

L'érosion et la compaction du sol sont le résultat d'une manutention en surface qui altère ses qualités et sa fertilité à long terme. Bien que dans ce cas le sol reste en place, sa dégradation physique affecte fortement ses fonctions. L'érosion survient avec la dénudation des sols alors que la compaction peut être due à l'utilisation de machines lourdes, en particulier dans l'agriculture, ou à des travaux en surface, comme le remblayage.  Il peut aussi y avoir une perte de sol lors de travaux en surface si les horizons du sol ne sont pas manipulés, conservés et replacés dans les règles de l'art.

## 9. Création de richesse

### Comment le projet crée de la valeur de manière pérenne sur le territoire local ?

Évaluer positivement les projets qui développent une activité génératrice de valeur ajoutée, maintiennent ou augmentent la valeur ajoutée d'une activité économique. De même, il est positif de créer ou maintenir des postes de travail de qualité et d'améliorer les bas salaires ou d'instaurer une politique salariale équitable. Sont aussi favorables les projets qui visent une diversification et une répartition territoriale équilibrée de l'activité économique, comme ceux qui accroissent les retombées sur l'environnement économique local.

**Création de valeur**

La valeur créée par un agent économique, privé ou public, est appelée valeur ajoutée. Elle mesure l'écart entre la somme des valeurs des intrants (matières premières, énergie, main-d'œuvre, etc.) d'un processus de production ou de transformation et la somme des valeurs des extrants (les produits ou services vendus). A l'échelle d'un pays, la somme des valeurs ajoutées constitue le produit intérieur brut.

**Postes de travail**

La capacité du projet à créer ou préserver des emplois et la qualité des postes de travail est à juger en fonction de l'échelle du projet et de l'environnement socioéconomique. La qualité dépend de facteurs sociaux, psychologiques, environnementaux, organisationnels et physiques – horaires, locaux, statut, rémunération, avantages sociaux, pénibilité et risques (bruit, chaleur, exposition à des substances toxiques, délais de production ou de ventes, etc.).

**Répartition territoriale de l'activité économique**

Les importantes différences régionales en matière d'activité économique renforcent la répartition inégale du bien-être et font planer une menace à long terme sur la cohésion sociale. La recherche d'une répartition territoriale équilibrée des activités est donc un gage de pérennité pour le tissu économique (par exemple en évitant une tertiarisation excessive de l'économie dans les centres).

**Diversification de l'activité économique**

Les régions dont l'économie peut être qualifiée de monostructurelle sont plus fragiles face à une évolution de la conjoncture que les régions dont l'économie est diversifiée. La recherche d'une certaine diversification de l'économie est donc un gage de pérennité pour le tissu économique (en particulier en recherchant un maintien des activités artisanales et industrielles).

**Retombées sur l'économie locale**

Les retombées directes et indirectes sur l'économie locale et régionale permettent un renforcement à long terme de la performance et de la compétitivité d'une région. Les retombées directes sont principalement liées à un choix de partenaires économiques locaux et aux dépenses des personnes qui se rendent dans la région (emplois, affaires, tourisme, etc.). Les effets indirects sont surtout le fait de la consommation intermédiaire (biens et services transformés ou entièrement consommés au cours d'un processus de production), des investissements, des effets de revenu. Dans une certaine mesure, une économie locale saine favorise aussi la cohésion sociale.

## 10. Conditions cadre pour l'économie

### Comment le projet facilite l’implantation ou le développement d’activités économiques durables ?

Évaluer positivement les projets qui favorisent l'implantation d'activités économiques et de modèles d'affaires durables, qui améliorent l'offre en accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises, qui facilitent l'accès à certains marchés. De même pour les projets permettant d'ajuster l'offre en infrastructures et sites aux besoins de l'économie ou contribuant à optimiser la fiscalité.

**Economie durable**

Tendre vers une économie durable dépend de la mise en place de modèles économiques innovants. On s'intéresse donc ici au soutien qu'un projet peut apporter à la mise en place de nouveaux modèles d'affaires par les entreprises (intervention sur les cursus de formation, échanges de bonnes pratiques, garantie sur les risques pris pour le développement de nouvelles solutions durables, etc.). Il s'agit de favoriser des innovations sur les plans sociaux, environnementaux et technologiques, notamment avec une approche circulaire qui permet de boucler les flux de matière pour abandonner la linéarité des systèmes industriels et économiques actuels.

**Services aux entreprises**

Les entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer dans une région, doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement, de conseils, de formation et de coaching, de conditions de négociation favorables quant à un soutien des autorités politiques, et d'un potentiel de mise en réseaux (avec d'autres entrepreneur·e·s, des investisseurs et les médias, mais aussi avec le monde de la recherche et de la formation). L'accompagnement peut prendre différentes formes : aides financières destinées aux entreprises, gestion des dossiers et accueil des entreprises étrangères intéressées à s’implanter dans la région, plateformes régionalisées d’accueil, conseils et aiguillage de proximité pour les entreprises et les entrepreneur·e·s, incubateurs pour les start-up, etc.

**Accès aux marchés**

Le marché suisse étant limité (en nombre de consommateur·trice·s/client·e·s potentiel·le·s), les entreprises qui se développent en Suisse doivent très vite, plus vite que dans d'autres pays, atteindre un seuil national, puis souvent international, pour élargir leur marché potentiel. Une fois le marché suisse atteint, il est souvent nécessaire de viser les marchés internationaux pour vendre ses produits. Il y a donc, pour certaines PME, un savoir-faire international à acquérir rapidement. La commercialisation digitale est par exemple un moyen de faciliter l'accès à certains marchés. Un autre volet concerne les entreprises internationales qui sont en Suisse et qui travaillent à l'international. Elles ont besoin de conditions spécifiques, par exemple par rapport à l'entrée des matières premières ou à l'engagement de personnel étranger. De nombreuses mesures sont susceptibles de faciliter le processus.

**Adéquation des infrastructures et sites aux besoins de l'économie**

On s'intéresse ici à l'environnement de l'entreprise. En plus de services publics de qualité, les entreprises ont besoin de bonnes infrastructures de transport (transport des employé·e·s, des client·e·s, des marchandises) mais aussi digitales, de communication, d'énergie, de santé. Être en mesure d'offrir un cadre de vie agréable aux employé·e·s - y compris de s'assurer que la demande en logement, générée par l'activité, est en adéquation avec l'offre locale -, fait aussi partie des éléments qui peuvent contribuer à une stabilité et à une productivité accrue de l'entreprise. Par ailleurs, les entreprises ont besoin de locaux et de surfaces pour héberger leurs activités. On peut donc travailler sur les conditions de mise à disposition de terrains, de locaux, etc.

**Fiscalité**

Les importantes différences régionales en matière de charges fiscales vont à l'encontre des objectifs de durabilité puisqu'elles renforcent la répartition inégale du bien-être et font planer une menace à long terme sur la cohésion sociale. Cependant, une certaine concurrence fiscale comporte également des avantages, car elle contribue à faire baisser les impôts et à maîtriser les dépenses publiques. Dans ce sens, une charge fiscale légère augmente l'attractivité d'une place économique. Néanmoins, la qualité d'une place économique dépend encore de beaucoup d'autres facteurs, parmi lesquels on peut citer le système juridique, la paix sociale et le niveau de qualification de la main-d'œuvre.

## 11. Résilience économique

### Comment le projet favorise la capacité de l'économie à retourner à la normale après un choc ou contribue à l'atténuation des chocs ?

La résilience économique peut se définir comme la capacité de maintenir la production proche de son potentiel malgré un choc. Elle comporte ainsi au moins deux dimensions : le degré d'atténuation des chocs et la vitesse à laquelle les économies retournent à la normale après un choc. Sont notés positivement les projets qui contribuent à internaliser les coûts externes, favorisent l'indépendance énergétique et matérielle, diversifient les sources d'approvisionnement et les débouchés commerciaux, autant d'éléments qui limitent la sensibilité de l'activité économique aux fluctuations du marché.

**Internalisation des coûts et bénéfices externes**

Chaque acte économique engendre, d'une façon ou d'une autre, des externalités négatives ou positives dans les domaines économique, social ou environnemental supportées par ou bénéficiant à des acteurs tiers (pollution de l'air liée à une activité de production, construction d'une infrastructure qui accroît la valeur des terrains alentours, etc.). Ici, on s'intéresse à la capacité du projet à internaliser certaines externalités (réduire une externalité négative, ou stimuler une externalité positive), par exemple à travers la fiscalité et la mise en pratique du principe du pollueur-payeur (par ex. taxer une activité économique pour la limiter ou la contraindre à trouver des solutions pour réduire ses émissions de CO2).

**Indépendance et sobriété énergétique et matérielle**

L'indépendance énergétique d'un territoire désigne sa capacité à satisfaire l'ensemble de ses besoins en énergie sans faire appel à des importations d'énergie primaire ou finale. L'indépendance matérielle réduit les importations de matières premières ou de biens intermédiaires de production. La sobriété énergétique et matérielle contribue à cette indépendance. La disponibilité et l'établissement des prix de l'énergie et des matières premières sont importants pour tout ce qui concerne la production et la consommation dans le marché local. La disponibilité de l'énergie et des matières premières – à un prix à la fois acceptable et internalisant les externalités – doit donc être assurées, de façon à permettre l'accès à ces ressources au plus grand nombre d'entreprises et consommateur·trice·s possibles.

**Diversification des sources d'approvisionnement**

Toute production dépend de l'approvisionnement en énergie, en matières premières et/ou en produits manufacturés. Une rupture d'approvisionnement ou des prix qui augmentent fortement sont susceptibles de mettre en péril des entreprises voire des secteurs économiques entiers. Pour cette raison, une diversification des sources d'approvisionnement contribue à une stabilité des flux d'approvisionnement et, par conséquent, à une stabilité de l'économie.

**Diversification des débouchés commerciaux**

La diversification des débouchés a des effets positifs notamment sur les revenus et sur la stabilité financière des entreprises, et donc également sur la sécurité de l'emploi. Cette diversification est importante en période de crise car elle limite la chute de la demande à laquelle peut faire face une entreprise en comparaison d'une autre entreprise destinant toute sa production à un seul marché.

## 12. Compétitivité de l'économie et innovation

### Comment le projet favorise l’intérêt des entreprises à innover ?

Évaluer positivement les projets qui augmentent la productivité d'une activité économique, soutiennent la capacité d'innovation, favorisent la recherche et le développement, encouragent la mise en place de système de gestion environnementaux et sociaux, renforcent les structures organisationnelles ou augmentent la transparence de l'information.

**Productivité de l'activité économique**

L’activité de production d’une entreprise implique l’utilisation combinée de deux intrants : le capital (machines, bâtiments, énergie, etc.) et le travail (main-d’œuvre). Pour les analyses de la croissance économique d’un pays, ces facteurs sont mis en rapport avec une mesure de l’activité de production (productivité du travail et du capital). Ces ratios permettent de mesurer l’efficience avec laquelle chaque intrant est utilisé. La mise en œuvre ou l'amélioration de certains processus augmente la productivité. Ainsi, une main-d'œuvre hautement qualifiée et des places de travail correspondantes constituent un important facteur de préservation de la compétitivité d'un pays. A l'échelle de l'individu, l'amélioration de la qualification facilite la mobilité professionnelle. Elle passe notamment par une offre de formation continue en cours d'emploi, et par une offre de perfectionnement professionnel au sein ou hors de l'entreprise.

**Capacité d'innovation**

Les innovations (utilisation de nouvelles connaissances dans des produits et des services commercialisables) sont moteur d'un renouvellement permanent et de mutations structurelles de l'économie. Génératrice de valeur ajoutée, d'emplois et potentiellement d'impacts positifs sur l'environnement et la société, la capacité d'innovation influence donc beaucoup le développement économique d'une région. Pour l'accroître et permettre aux entreprises de faire d'une idée un succès commercial, il s'agit de viser l'amélioration constante de tout un système qui comprend la formation, à tous les niveaux, la recherche et développement et des conditions cadres favorables (marché du travail, modèles de partenariat public-privé, régime fiscal, etc.) susceptibles d'attirer des capitaux et de nouveaux partenaires.

**Recherche et développement**

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit la notion de R&D comme une catégorie statistique, économique et comptable englobant l'ensemble des activités entreprises "de façon systématique en vue d’accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l’humain, de la culture et de la société, ainsi que l’utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications." Des investissements dans la recherche et le développement, privés et publics, sont indispensables pour créer des conditions favorables à l'innovation et à la compétitivité d'une région économique.

**Systèmes de gestion et organisation**

Une production et une consommation responsables de biens et de services doivent respecter l'environnement et les travailleurs. Pour atteindre ce but, il est nécessaire que les entreprises améliorent leurs méthodes de production et que les consommateur·trice·s disposent d'informations suffisantes pour effectuer des choix en toute connaissance de cause. Un moyen pour y parvenir consiste à créer une certification des systèmes de gestion garantissant l'application de normes uniformes permettant une prise en compte des domaines social et/ou environnemental supérieure aux normes légales minimales. Par ailleurs, le renforcement de la structure organisationnelle permet des gains d'efficience. Il agit notamment sur les relations hiérarchiques, sur la façon dont les activités sont déterminées et confiées et sur les systèmes de communication à l'intérieur d'une entité.

**Accès à l'information**

L'information est une base intrinsèque à la prise de décision. En ce qui concerne l'économie, l'accès des entreprises à une information transparente permet de réduire les risques quant aux choix qu'elles opèrent et donc les coûts liés à leurs activités. Une réponse à cet enjeu est la génération d'information par l'entreprise elle-même, notamment par le biais de nouveaux moyens technologiques liées à l'acquisition et la gestion des données (intelligence artificielle, big data, machine learning, etc.). Par ailleurs, l'accès à des informations détaillées sur les entreprises renforce la bonne gouvernance dans la gestion d'entreprise.

## 13. Consommation de ressources

### Comment le projet favorise la réduction de la consommation de ressources et l'utilisation de matériaux renouvelables ?

La question du choix de matériaux dans les projets de construction, dans les projets d'infrastructure ou dans les activités industrielles est capitale. La réduction des quantités de matière utilisée, le choix de matériaux recyclés, recyclables, locaux et abondants, de même que la conception privilégiant la modularité, la flexibilité, la recyclabilité déterminent à terme la quantité et la qualité de matière qui se transformera en déchets. La réutilisation tant des infrastructures que des produits, l'emploi de matériaux recyclés, l'augmentation de l'efficacité de la collecte pour le recyclage ou le traitement de déchets spéciaux, diminue la charge environnementale due aux déchets. Pour les produits et les consommables, en plus de la question de leur matière propre, l'emballage, la durée de vie et la possibilité d'obtenir la même utilité autrement, sont des aspects qui influencent la quantité de déchets.

**Utilisation de matériaux locaux et abondants**

Les matériaux locaux et abondants offrent des avantages non négligeables en faveur de l'environnement. Une filière locale complète d'un matériau, de l'extraction au recyclage, permet un circuit court avec moins d'intermédiaires et une meilleure maîtrise des impacts aux différents étapes du cycle de vie (nota bene: impacts du transport pris en compte dans les autres critères).

**Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés**

Le remplacement de matériaux non renouvelables (métaux, plastiques, minerais, préparations chimiques) par des matériaux renouvelables ou recyclés diminue la pression sur les matières premières. L'emploi de matériaux minéraux recyclés permet, en plus d'économiser des matières premières, de réduire les volumes mis en décharge et de limiter les transports.

**Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception**

Une conception privilégiant la flexibilité et la recyclabilité, tant du point de vue de la nature des matériaux que du point de vue de la séparabilité et de la facilité de traitement pour la réutilisation, permet une utilisation optimale de la matière. Les bâtiments modulaires peuvent changer d'affectation au fil du temps et du changement de mode de vie et des besoins sans être détruits. L'espace public et les infrastructures publiques peuvent aussi être polyvalents et multifonctionnels.

**Durée de vie des produits**

La prolongation de la durée de vie des biens amène un double effet positif. Premièrement, la prolongation du cycle de vie repousse dans le temps la production de nouveaux produits ce qui diminue les ressources et l'énergie nécessaires. Deuxièmement, l'élimination de biens usagés étant moins fréquente, les impacts environnementaux de leur élimination est réduite.

**Quantité de déchets**

Le besoin de réduction des quantités concerne tous les types de déchets (urbains, industriels, de chantier et spéciaux). Il contribue à une utilisation efficiente des ressources. Le projet doit estimer la quantité de déchets qui sera a priori générée et identifier des pistes de réduction de ces déchets.

**Taux de recyclage des déchets organiques et non organiques**

La réutilisation des objets et des biens est la forme de recyclage la plus efficace. Lorsqu'elle n'est pas possible, le recyclage de la matière ou la valorisation énergétique permettent d'utiliser au mieux les déchets produits. La mise en place de filières de recyclage près du lieu de production des déchets permet en outre de limiter les transports et les nuisances.

**Traitement des déchets spéciaux**

Les déchets spéciaux sont des déchets qui, pour être éliminés de manière respectueuse de l'environnement, requièrent un ensemble de mesures techniques et organisationnelles particulières. Font partie des déchets spéciaux : piles et batteries, médicaments périmés, huiles minérales, tubes fluorescents, thermomètres au mercure, pneus, résidus de peintures, vernis, colles, dispersions, solvants, détartrants, décapants, diluants, pétrole, crépis, pesticides, engrais, poisons pour animaux, etc.

## 14. Formation et éducation

### Comment le projet améliore la qualité et l'accessibilité de la formation scolaire, postobligatoire, professionnelle et continue ?

Evaluer positivement les projets qui améliorent la qualité et la cohérence du système de formation (formation obligatoire, postobligatoire, continue) et d'orientation en permettant l'insertion de tous dans la vie sociale et professionnelle, en prenant en compte des enjeux de la durabilité.

**Formation dans le domaine de l'école obligatoire**

La formation obligatoire a un rôle inclusif important permettant de donner un socle de connaissances de bases commun et solide à toute personne. Elle assure la construction de connaissances, l'acquisition de compétences et l'identité culturelle permettant à chacun et à chacune de développer ses potentialités de manière optimale. Cette base scolaire ouvre le chemin vers une formation tout au long de la vie permettant l'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

**Formation postobligatoire et continue**

Les formations postobligatoires (formation gymnasiale, formation de culture générale et formation professionnelle) et continues doivent permettre aux personnes les ayant suivies de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. En particulier, une collaboration stratégique des secteurs publics et parapublics avec le privé est nécessaire, afin que les acteurs et actrices de la formation se coordonnent pour prendre des mesures ciblées en vue d'éviter d'exclure des personnes de la vie sociale et professionnelle.

**Orientation scolaire et professionnelle**

Le choix d'une orientation spécifique dans le cursus de formation et le choix d'une profession sont des moments clés en vue de l'insertion dans le monde du travail et, plus largement, dans la société. Une offre d'orientation scolaire et professionnelle doit aider ses usager·ère·s à élaborer et à réaliser des projets qui tiennent compte des exigences du marché de l'emploi et de la formation, ainsi que de leurs compétences, intérêts et personnalité. Elle doit notamment prendre en compte les défis de la transition écologique en accompagnant jeunes et adultes tout au long de leur vie en cas de situation d'orientation. L'orientation scolaire et professionnelle, qui demande le concours d'acteurs et d'actrices aussi bien publics que privés, est par conséquent très importante.

**Compétences et connaissances des nouvelles technologies**

La formation doit permettre d'amener à chacun·e des compétences technologiques, mais aussi des connaissances et une posture réflexive et critique utiles pour s'insérer dans une société de l'information de plus en plus tournée vers les technologies. Entre autres, une éducation numérique de base doit viser à faciliter l'entrée dans la vie active. Les filières de formation, en particulier supérieures, et la recherche participent à alimenter les processus d'innovation technologique et d'innovation sociale, qui devraient permettre de relever les défis de la durabilité.

**Education à la durabilité**

Il est important que les formations obligatoires, postobligatoires et continues, à travers leurs plans d'études, curriculums et méthodes pédagogiques, évoluent dans une visée citoyenne pour que chacun·e soit doté des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires pour contribuer activement à une société durable et résiliente faisant face aux enjeux environnementaux (perte de biodiversité et changements climatiques notamment). En particulier, une éducation à la durabilité permet de former des citoyen·ne·s capables de faire preuve de pensée critique, complexe, prospective et transformatrice et d'aborder les enjeux de la durabilité de façon interdisciplinaire.

## 15. Égalité des chances

**Comment le projet participe à une société équitable où chaque individu a accès aux mêmes opportunités sans discrimination ?**

Le principe d'égalité des chances implique qu'une société est équitable lorsqu'elle donne à chaque individu les mêmes opportunités et moyens de s'exprimer, sans discrimination aucune. Cela implique que des dispositifs de solidarité et de justice sociale compensent les inégalités de fait. Sont donc évalués positivement les processus et le renforcement de la démocratisation, l'égalité d'accès au monde du travail, aux ressources, aux infrastructures, aux biens et services, l'amélioration de l'accès aux biens et services pour les personnes limitées dans leurs ressources, l'inclusion des groupes en marge de la société, l'égalité économique, l'égalité de traitement, l'absence de discrimination. Il en va de même par rapport aux mesures de lutte contre toute forme de discrimination (établies en fonction du sexe, de l'identité de genre, de l'orientation affective et sexuelle, de la nationalité, de l'appartenance ou non à une ethnie ou à une prétendue race, de l'état de santé, de l'âge, de l'apparence physique ou encore de la classe sociale).

**Egalité des genres**

Face à une sensibilisation croissante du droit à la non-discrimination et à l'égalité de traitement entre les genres, plusieurs actions peuvent être entreprises comme la promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes, les hommes et les minorités sexuelles dans tous les domaines de la vie et l'élimination de toute forme de discrimination directe ou indirecte fondée sur le genre. Dans le monde du travail, certaines entreprises optent pour une certification, par exemple avec le label Equal Salary, qui offre une méthode pour contrôler si l'égalité de salaire est réalisée. Plus largement, selon l'idée de la neutralité de genre, les politiques, le langage et d'autres institutions sociales devraient éviter de distinguer les rôles selon le sexe ou l'identité de genre d'un individu. Le but est d'éviter de nombreuses discriminations basées sur l'idée qu'il existerait des rôles plus ou moins appropriés selon le sexe et l'identité de genre.

**Ecarts de revenus**

Les écarts de revenus entre groupes sociaux sont ressentis comme justes tant qu'ils ne dépassent pas certaines limites, qui dépendent de valeurs sociales et culturelles. En revanche, un accroissement des disparités est incompatible avec la durabilité. Les inégalités de revenu sont généralement calculées en comparant la masse des revenus d'un certain pourcentage des ménages les plus riches avec celle d'un pourcentage équivalent des ménages les plus pauvres. Ce rapport peut aussi être appliqué au sein même d'une entreprise.

**Conditions de travail décentes**

Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous·tes.

**Equilibre vie privée et vie professionnelle**

Une condition importante de la stabilité sociale est le degré d'autonomie individuelle des personnes et leur liberté relativement aux besoins professionnels et de revenu, influencé notamment par l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Sont positives des mesures qui visent une réduction progressive du temps consacré au travail sans prétériter le niveau de vie, des mesures permettant d'augmenter l'autonomie personnelle du point de vue économique (cours sur la gestion du temps, réduction du poids bureaucratique dans le temps libre, possibilités de télétravail, de flexibilité horaire), tout comme les mesures permettant le développement des capacités personnelles. Indirectement, des possibilités de négociation entre dirigeant·e·s et collaborateur·trice·s donnent plus de pouvoir à ces dernier·ère·s sur les décisions qui touchent leur emploi du temps et leur autonomie économique. Pour les familles monoparentales et les familles où les deux parents travaillent, des structures d'accueil pour enfants durant la journée sont importantes. Toutefois, concernant les aides financières et congés de maternité, il faut veiller à ne pénaliser ni les femmes désirant poursuivre une carrière, ni les familles où l'un des parents décide d'être présent à la maison pour les enfants.

**Insertion et réinsertion dans le monde du travail**

L'insertion ou la ré-insertion dans le monde du travail sont des périodes charnières de la vie. Leur réussite dépend à la fois de l'offre de poste de travail et de la demande en termes de formation, d'expériences et de compétences développées par les

employé·e·s. Sont évalués positivement au niveau de l'offre des mesures incitatives ou volontaires permettant l'engagement des personnes qui ont des difficultés à trouver ou retrouver un emploi (jeunes, + de 50 ans, personnes marginalisées, personnes peu formées, etc.). Au niveau de la demande, il faut s'assurer que les formations des primo-demandeurs d'emploi correspondent au marché du travail actuel. Le développement de projets permettant une passerelle et l'intégration dans le monde du travail sont indispensables et peuvent prendre plusieurs formes en fonction des publics identifiés : formation, coaching, stage, acquisition de compétences spécifiques etc.

**Valorisation des compétences et participation à la société**

La valorisation des compétences et la participation à la société contribuent à l'égalité des chances pour toutes les catégories de population. Pour les personnes âgées cela passe notamment par un prolongement de leur investissement dans la vie active et par leur interaction avec d'autres catégories sociales, en favorisant par exemple les programmes de parrainage de jeunes dans leur parcours professionnel ou le gardiennage d'enfants. Pour les personnes en situation d'handicap, cela passe par leur intégration au monde du travail mais aussi par des mesures favorisant la compréhension des difficultés qu'elles rencontrent, la reconnaissance de leur situation et les échanges avec la population non handicapée (actions de sensibilisation). Pour les enfants, les mesures qui peuvent être mises en place améliorent leurs conditions d'apprentissage et leur épanouissement affectif. L'intégration des étrangers, elle, se réalise autant à un niveau global (politiques d'immigration, accords de libre circulation, etc.) que local (vie active, publication de documents officiels en plusieurs langues, etc.). Au niveau local, il s'agit par exemple de vérifier l'absence de discrimination à l'embauche, d'assurer la diffusion de documents officiels en plusieurs langues, de permettre la participation aux décisions et de promouvoir toute forme d'échange sur les us et coutumes entre autochtones et étrangers.

**Accessibilité universelle**

"L'accessibilité universelle" est la conception de produits, de programmes, de services, d'informations et d'environnements naturels et construits qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à tou·te·s leur pleine intégration et participation à la société. Le handicap doit être vu comme le fruit d'une inadéquation entre les capacités d'une personne et son environnement. Partant de ce principe, nous sommes tou·te·s en situation de handicap dans des circonstances données. Il importe que chacun·e ait pleinement accès aux équipements physiques, sociaux, économiques et culturels, à la santé et à l'éducation ainsi qu'à l'information et à la communication.
L'accessibilité universelle bénéficie à toute personne, lorsqu'elle se retrouve "en situation de handicap" (âge, blessure, maladie, transport des enfants en bas âge, malvoyance, malentendance, mobilité réduite, déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme, problématiques psychiques, addictions, etc.).

Informations complémentaires
Dans ce but, il existe de nombreuses mesures qui : identifient et suppriment diverses barrières physiques ; facilitent l'accès aux bâtiments, à la voirie, aux transports et autres équipements intérieurs ou extérieurs, y compris les écoles, les logements, les installations médicales et les lieux de travail ; fournissent des informations accessibles et permettent une meilleure communication ; augmentent la proximité et l'utilisation des biens, services, équipements, espaces naturels et installations ouvert.e.s au public ; facilitent l'accès à l'information, au système éducatif, à l'enseignement tertiaire, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue ; accompagnent la reconnaissance de la personnalité juridique et de l'égalité civique et encourage la participation à la vie politique et à la vie publique ; facilitent la participation à la vie culturelle, sportive et récréative ; facilitent la possibilité de choisir son lieu de résidence, de s'insérer dans la société et empêchent que des personnes ne soient isolées ou victimes de ségrégation ; encouragent la recherche et le développement de l'offre de nouvelles aides et de technologies d'assistance ; etc.

# 16. Cohésion sociale

## Comment le projet lutte contre la pauvreté, encourage les actes citoyens et la vie associative ?

Évaluer positivement les projets de lutte contre la pauvreté, ceux qui favorisent la mixité sociale, la vie associative, les actes citoyens et le sentiment de sécurité de la population.

**Lutte contre la pauvreté**

Les efforts des pays pour réduire la pauvreté s'organisent principalement autour des Objectifs de développement durable et des stratégies de lutte contre la pauvreté mises en œuvre par les pays bénéficiaires d'aide au développement. En Suisse, la définition du seuil de pauvreté évolue dans le temps et la stratégie de lutte contre la pauvreté s'élabore principalement autour des domaines suivants : enfants en âge préscolaire et scolaire, accès à la formation professionnelle et à l'emploi, familles de working-poor et familles monoparentales, coordination entre prestations sous condition de ressources, impôts, chômage de longue durée et pauvreté chez les personnes âgées.

**Mixité sociale**

La mixité sociale, qui fait cohabiter différentes catégories socioculturelles et professionnelles, permet de lutter contre la ségrégation sociale qui va jusqu'à engendrer des quartiers ghettos. Ainsi, les projets permettant de favoriser une mixité sociale intelligente doivent être encouragés. Avant toute réalisation, il convient néanmoins de considérer en profondeur les synergies à tirer de ces rencontres socioculturelles, au même titre que les conflits potentiels (l'expérience montre par exemple qu'écoles et home pour personnes âgées ne font pas toujours très bon ménage). Le développement intégré de quartier est une approche suivie pour combattre les causes des situations problématiques associées à un manque de mixité sociale. Il implique la prise de mesures urbanistiques et, par exemple, la mise en place, sur le terrain, de mesures d'insertion professionnelle, de formation, d'intégration sociale et culturelle pour améliorer les situations individuelles problématiques (empowerment) et de les associer à des mesures de requalification urbaine avec le concours de la population (participation).

**Vie associative**

Les comportements solidaires sont essentiels à un bon fonctionnement de la société. Il faut donc encourager les échanges et la compréhension entre les individus et entre les groupes sociaux, ainsi que promouvoir la participation de tous·tes à la vie politique et sociale. Les différentes formes de participation à la vie sociale - participation à une association, à une organisation politique, à une société quelconque - contribuent en principe à renforcer l'intégration des individus dans la société.

**Education à la citoyenneté**

L'éducation à la citoyenneté encourage à s'engager pour le vivre-ensemble et à rechercher collectivement des réponses aux problématiques de la société. Elle aborde des questions de pouvoir et de droit ainsi que les causes et effets de l'action citoyenne et politique. Son objectif premier est d'encourager à l'action citoyenne et politique. Cela implique l'acquisition des compétences essentielles pour participer activement à la vie démocratique et à la défense des droits humains. Les effets de l'action politique sur la société, l'environnement et l'économie sont également abordés (par exemple, l'impact de certaines décisions démocratiques sur les droits humains ou les questions de bonne gouvernance).

**Sentiment de sécurité de la population**

La sécurité tient à une absence de danger. Le sentiment de sécurité en revanche, ressenti par celui qui ne perçoit pas de danger, est subjectif. Cependant, le besoin de sécurité est un besoin psychologique fondamental qui suscite un mal-être et mobilise une part importante des ressources intellectuelles, nerveuses et physiques lorsqu'il n'est pas satisfait. Lorsqu'un sentiment d'insécurité touche toute une population, il parasite les interactions normales qui ont habituellement lieu. Pour y remédier, de nombreuses actions sont possibles telles que : animation sociale, culturelle et interculturelle qui renforcent la cohésion sociale, intégration des personnes marginalisées, salubrité des lieux publics, prévention des débordements nocturnes, éclairage public et systèmes de surveillance, présence suffisante et comportements adéquats des forces de l'ordre, etc.

## 17. Santé et prévention

### Comment le projet favorise l'amélioration des prestations de santé, de la prévention des maladies et des accidents ainsi que de l'accompagnement médico-psychosocial ?

Évaluer positivement les projets qui agissent en faveur de la promotion de la santé, de la prévention des maladies transmissibles, non transmissibles et des accidents ainsi que les projets qui améliorent ou renforcent la prise en charge et l'accompagnement médico-social de personnes atteintes de maladies, en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Les projets doivent viser une amélioration de la qualité des prestations, notamment en veillant à ce que les prestations proposées soient en adéquation aux besoins, soient accessibles et contribuent à la maîtrise des coûts de la santé.

**Promotion de la santé et prévention**

L'environnement social et physique est un déterminant majeur de la santé et du bien-être. Des environnements de vie (logement, quartier, commune) favorisant un mode de vie autonome, actif, limitant les nuisances (sonores, polluants, îlots de chaleur) et offrant des accès facilités à la nature ou à des espaces verts permettent de soutenir des comportements sains et apportent des bénéfices pour la santé et le bien-être. La prévention des accidents de trafic, de ménage et professionnels passe par un travail à la fois sur les environnements physiques ou par des mesures structurelles permettant de limiter leur survenue (par exemple limitation de vitesse, revêtements, obligation de moyens de sécurité pour les piscines etc.). Des actions d'information et de sensibilisation de la population sont également nécessaires pour prévenir la survenue des accidents et des maladies transmissibles et non transmissibles. Des mesures de prévention sont aussi à promouvoir (vaccination, gestes barrières par exemple), en veillant à l'accessibilité et à l'adéquation de ces mesures aux besoins de la population, notamment des personnes en situation de vulnérabilité. Pour ce qui est des accidents professionnels, la prévention passe notamment par l'application, pour toutes les entreprises de plus de 50 employés, de la Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail ("Directive MSST") qui découle de l'application de l'ordonnance fédérale sur la prévention des accidents.

**Qualité et accessibilité des prestations de soins**

L'offre de soins à la population et son accessibilité font partie des services de base dont l'État se porte garant. La qualité d'un service de santé peut être évaluée sur différentes dimensions comme la sécurité, la réactivité, l'efficacité, l'équité et sa centration sur le patient. Des indicateurs relatifs à la structure (effectifs, compétences, infrastructures etc.), aux processus (itinéraires cliniques) et aux résultats (réhospitalisations, chutes, infections, satisfaction du patient etc.) permettent d'en mesurer certains aspects. La qualité ne doit pas être vue comme une somme d'indicateurs spécifiques, mais comme une véritable démarche centrée sur les besoins et la sécurité des patients.

**Prise en charge médico-psychosociale**

Les problèmes d'ordre médico-psychosocial peuvent toucher l'ensemble de la population et la frontière entre les problèmes d'ordre socio-économique et psychologique est souvent difficile à établir. Une prise en charge psychosociale adéquate des personnes implique aussi une collaboration étroite entre services sociaux et de santé et le traitement de ces troubles nécessite l'établissement d'une relation de confiance avec le/la patient·e, la reconnaissance du problème et sa réparation. Il est par ailleurs indispensable de travailler sur l'entier de la trajectoire de santé des personnes, la santé étant entendue dans ses dimensions physiques, psychiques et sociales, de favoriser la continuité de la prise en charge et de l'accompagnement par la collaboration et la coordination interprofessionnelle et d'éviter ainsi les ruptures de prise en charge engendrant un risque accru de complications pour les personnes concernées et des coûts pour le système de santé.

**Hébergement médico-social et structures intermédiaires**

Les établissements médico-sociaux (EMS) sont destinés à l'accueil des personnes âgées. Ils offrent des prestations en résidence, en appartements ou en accueil temporaire. Avec le vieillissement de la population, leur rôle est de plus en plus important. Afin d'assurer des prestations répondant aux besoins des personnes âgées (espaces de qualité et personnel compétent), une bonne planification de l'offre médico-sociale est déterminante. Elle peut aussi faire la place à des solutions d'infrastructures innovantes comme les lieux de vie mixte où personnes âgées et personnel soignant cohabitent, ainsi que des soins à domiciles et prestations d'aide.

**Santé dès les premières années de vie**

La promotion de la santé et du bien-être doit être encouragée dès la grossesse et durant la petite enfance et l'enfance. Des mesures d'encouragement précoce permettant à chaque enfant un développement en santé, sont à promouvoir auprès des futurs parents, des jeunes parents et des enfants. Elles contribuent à la réduction des inégalités sociales de santé. Ces

mesures passent à la fois par la promotion d'environnements de vie (domicile, lieux d'accueil, places de jeux et de loisirs, etc.) favorables à la santé et au bien-être, le renforcement des compétences parentales, la promotion d'activités et de comportements favorisant le développement en santé de l'enfant. Des mesures de soutien social et socio-économiques ciblées peuvent être envisagées pour les familles en situation de vulnérabilité.

**Recrutement et fidélisation des professionnels de santé**

La pénurie de personnel formé dans les soins et l'accompagnement pèse sur le système de santé. L'adaptation des conditions-cadres politiques exige du temps pour améliorer les conditions de recrutement et de travail. Toutefois, les entreprises disposent de marges de manœuvre pour influencer positivement sur les conditions de travail, la satisfaction, la motivation et la santé de leur personnel, et ce faisant, favoriser l'attractivité de l'emploi et la fidélisation de leur personnel. Outre des plannings de service optimisés, des facteurs tels que la reconnaissance et le soutien des supérieur·e·s, des opportunités de formation continue et de développement ou des possibilités de participation peuvent également être des ressources importantes. Les mesures visant à favoriser la réinsertion professionnelle des professionnels de santé et médico-sociaux sont également importantes.

**Coûts de la santé**

Il s'agit d'assurer une maîtrise des dépenses de santé sans porter atteinte à la qualité des soins. Au niveau régional ou national, il existe des estimations des flux monétaires liés à la production, à la consommation et au financement des biens et services de santé. Elles permettent de procéder à certains ajustements macroéconomiques ou microéconomiques du système de santé, comme les mesures prises par un établissement de soins dans un but de réduction des coûts (médicaments génériques, mesures logistiques, mutualisations des achats, etc.).

## 18. Culture, sport et loisirs

### Comment le projet améliore l’offre d’activités culturelles, sportives ou de loisirs et favorise leurs pratiques ?

Évaluer positivement les projets qui encouragent la culture, le sport et les loisirs ou développent l'offre culturelle, sportive et de loisirs.

**Encouragement de la culture**

L’encouragement de la culture peut se traduire comme étant un apport financier ou en capital infrastructurel à tout projet qui contribue au maintien ou à l’extension de l’offre culturelle d’une région. Cet encouragement peut prendre la forme d'une promotion des arts, d’un encouragement au dialogue entre diverses régions, d'une présentation de la culture locale à l’étranger, etc.

**Offre culturelle**

L'offre culturelle porte sur la qualité et la quantité d'infrastructures et de productions culturelles (cinémas, musées, salles de concert, théâtres, etc.). Le modèle de tarification et l'accessibilité des activités culturelles jouent un rôle déterminant pour leur démocratisation à tout type de public, tout comme un accompagnement professionnel dans la découverte d'une thématique, d'un·e artiste ou d’un univers culturel (médiation culturelle).

**Offre sportive**

Le développement de l’offre sportive passe par la mise à disposition de la population d'infrastructures sportives mais aussi par de simples aménagements de l'espace public, non contraignant en termes d’infrastructure. Afin d’encourager l’offre sportive d’une région, un accompagnement sportif dans la découverte d’une activité par des personnes qualifiées, tout comme un modèle de tarification accessible des infrastructures joue un rôle déterminant pour que le plus grand nombre de personnes pratique une activité sportive.

**Accès aux loisirs**

Une offre de loisir peut se caractériser de plusieurs manières et la frontière entre culture et loisir ou entre sport est loisir et parfois mince et non hermétique. Toutefois, certaines activités de loisirs ont plutôt trait à la sociabilité et aux divertissements à l'extérieur, à la régénération et développement personnel ou aux activés expressives et sportives. Étant donné le champ d’action plutôt large, l'amélioration de l’offre de loisirs est potentiellement multiforme.

**Vitalité culturelle et sociale sur l'ensemble d'un territoire**

Les régions qui entretiennent une vie culturelle et sociale animée permettent au plus grand nombre d'avoir accès à la culture et de développer une vie sociale épanouie.

## 19. Gestion publique

### Comment le projet contribue à un bilan financier équilibré de la collectivité ou favorise la collaboration avec les collectivités régionales et suprarégionales ?

Il est positif de tendre vers un bilan financier équilibré et un endettement supportable des collectivités publiques, d'assurer la capacité d'action de la collectivité publique, d'encourager les collaborations régionales et suprarégionales et de procéder à des investissements qui garantissent notamment la fourniture et le renouvellement d'infrastructures au moindre coût global à long terme.

**Bilan financier et endettement des collectivités publiques**

Une amélioration des finances des collectivités publiques est visée - à court terme (réduction du déficit ou bilan financier positif) ou à long terme (réduction du poids de la dette) - par une diminution des dépenses ou une augmentation des revenus. La théorie économique ne permet cependant pas de fixer une limite absolue ou relative à la dette ou aux engagements publics. Ils permettent le financement de prestations publiques ; mais trop élevés, ils réduisent la capacité d'action de la collectivité.

**Recettes fiscales provenant des personnes morales/physiques**

Les tâches assurées par l'Etat étant principalement financées par les recettes fiscales, tout projet qui génère une augmentation des recettes fiscales provenant des personnes physiques ou morales (entreprises) peut être évalué positivement. Ceci en dehors de la question de l'optimalité du système fiscal en vigueur.

**Investissements**

Est visée ici une orientation des investissements pour garantir la mise à disposition et le renouvellement des infrastructures nécessaires à l'épanouissement des générations actuelles et futures (infrastructures scolaires, culturelles, énergétiques, digitale, de transport, etc.) ou pour maintenir la valeur de ces infrastructures et éviter les coûts exponentiels associés à un sous-investissement dans l'entretien.

**Capacité d'action de la collectivité publique**

Dans certains domaines tels que la mobilité ou le coût des loyers, la capacité d'action de la collectivité publique doit être assurée afin de pouvoir remplir des objectifs qui ne sont pas uniquement d'ordre économique. De plus, face à l'évolution des exigences auxquelles les collectivités publiques doivent satisfaire, à la complexification des problématiques à traiter et à l'augmentation du volume des tâches, il s'agit de préserver et améliorer leur capacité d'action. Celles-ci doivent donc être renforcées, tant sous l'angle des compétences techniques et de l'arsenal législatif et réglementaire que du point de vue des ressources humaines.

**Collaborations régionales et suprarégionales**

La collaboration des collectivités publiques avec des partenaires externes (entreprises privées, autres collectivités publiques, hautes écoles, etc.) portant sur une planification commune des besoins et des activités déployées pour répondre à ces besoins permet des économies d'échelle. Ainsi, les collaborations régionales et suprarégionales favorisent en principe les gains d'efficience dans la gestion publique. C’est par exemple le cas des organes de gestion des zones d'activités économiques.

## 20. Gouvernance et partenariat

### Comment le projet contribue à la transparence de l'information, à la participation, à la coopération ou à la protection de la population ?

Evaluer positivement les projets qui contribuent à la mise en place de bonnes pratiques en matière de gouvernance et de partenariats et au maintien d'institutions démocratiques efficaces, responsables et transparentes, encouragent le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux lors de prise de décisions, favorisent l'accès public à l'information ou contribuent à la protection de l'intégrité physique, affective et sociale de la population en protégeant les libertés fondamentales. Tendre vers une société stable, sûre et démocratique est nécessaire pour atteindre des objectifs de durabilité.

**Transversalité, coopération et efficacité**

La mise en place de bonnes pratiques en matière de gouvernance et de partenariats — entre le secteur public et le secteur privé ou la société civile – est propre à favoriser une coordination plus fluide, des gains en efficience et en efficacité et des résultats conformes aux objectifs. Il est à cet égard nécessaire de garantir la transversalité et la documentation des actions tout au long de la chaîne décisionnelle. Ainsi la cohérence des politiques publiques sera renforcée et favorisera la durabilité. Enfin, il est primordial de poursuivre le développement de coopérations stables et solides à l'interne du pays, notamment entre niveaux institutionnels, ainsi qu'à l'international.

**Accès à l'information, participation et représentation**

L'application du principe de transparence ainsi que l'accès à une information cohérente, rapide et continue sur l'activité de la collectivité publique contribue au maintien d'institutions démocratiques efficaces et légitimes. Cela nécessite aussi de faire en sorte que la représentation et la participation des partenaires et des citoyens caractérisent les prises de décision à tous les niveaux, en encourageant l'exercice des droits politiques. Cela requiert également de préserver la confiance des citoyennes et des citoyens en leurs autorités, notamment en luttant contre toute forme de corruption.

**Protection de l'intégrité physique, affective et sociale**

La protection de l'intégrité physique, affective et sociale de la population et la prévention de l'exclusion sociale sont indissociables du sentiment de sécurité et de la stabilité d'une société. La prévention et la sanction de toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation, en particulier vis-à-vis de personnes mineures, doivent rester une priorité. Les évolutions technologiques et sociétales des différentes formes de criminalité et de cybercriminalité doivent être anticipées de manière à garantir la sécurité de la population. A cela s'ajoute la nécessité de protéger la population, particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité, face aux risques environnementaux, technologiques, économiques ou sociétaux.